Bienne

Autor(en): **Hager Oeuvray, Nicole**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **86 (1998)**

Heft 1425

PDF erstellt am: **29.03.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-284851

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

BRÈVES

Berne

Le b.a.-ba de la réussite en politique

Le Bureau bernois de l'égalité entre la femme et l'homme va réaliser une étude sur le parcours des membres du Grand Conseil ayant réussi leur carrière politique. Le gouvernement cantonal a débloqué un crédit de 65 000 francs à cet effet.

Cette étude veut définir les critères d'une carrière politique réussie ainsi que des parcours types. Elle s'appuiera notamment sur des entretiens avec des parlementaires. Le canton entend contribuer ainsi à augmenter la proportion de femmes dans la vie politique.

(nho)

Bienne

La demande dépasse l'offre

La Maison pour les femmes victimes de violences de Bienne manque de personnel pour faire face à la demande. C'est la conclusion à laquelle parvient une étude réalisée par une société zurichoise sur mandat de la Direction cantonale bernoise de la santé publique. Autres conclusions du rapport: la coordination entre les maisons de Bienne et de Berne doit être améliorée pour permettre une meilleure exploitation des synergies. Il est également nécessaire d'assurer une permanence téléphonique plus efficace.

A l'heure actuelle, le canton de Berne compte deux maisons pour femmes en détresse. Une troisième devrait ouvrir ses portes l'année prochaine à Thoune pour répondre à la demande croissante d'aide. C'est d'ailleurs en raison d'une surcharge de travail que la maison biennoise a dû abandonner son service de consultation ambulatoire en 1996. Celui-ci devrait donc rouvrir si l'augmentation du personnel, approuvée par le gouvernement bernois, devait passer la rampe du Grand Conseil au début de l'année prochaine. **Nicole Hager Oeuvray**

Fribourg

Un centre femmes ferme, un autre prend la relève

Après plus de 30 ans d'activités, le Centre de liaison fribourgeois des associations féminines a été dissous cet automne. Cette organisation faîtière chapeautait 32 associations et groupait 70 membres individuels. *«Le manque de motivation de la plupart des associations à collaborer avec le Centre, la difficulté de former un comité et les finances désastreuses n'ont plus permis au Centre de liaison d'assumer son rôle»*, indique Alice Pichard, dernière présidente de l'association. Un service a été maintenu jusqu'au bout, celui de la consultation juridique. Cela dit, l'ouverture d'un nouveau centre est dans sa dernière ligne droite. L'Espace-Femmes Fribourg ouvrira ses portes au début mars au centre de la ville.

Petit retour dans le passé. L'histoire du Centre de liaison fribourgeois remonte à 1956, à janvier plus précisément, où, pour la première fois, les associations féminines du canton se rencontrent. But de la réunion: préparer ensemble l'exposition organisée par les femmes suisses à Zurich. Après cette première collaboration, les associations créent l'USAF, l'Union des sociétés et associations féminines fribourgeoises. Celle-ci changera de nom en 1972, un an après l'obtention du droit de vote des femmes.

Pendant les années 70 à 80, le Centre de liaison organise plusieurs conférences et débats. Par exemple, en 1975, une conférence de Jeanne Hersch sur les droits de l'enfant et l'avenir de la femme, en 1977 sur l'alcool, la cigarette, en 1982 sur l'enfance maltraitée, en 1982 sur le service national féminin. Parallèlement, le Centre participe à toutes les consultations cantonales et fédérales ayant trait aux questions féminines. Il est représenté dans différentes commissions cantonales, dont la Commission cantonale pour les questions féminines qui deviendra, au moment de la création du Bureau de l'égalité en 1994, la Commission de l'égalité homme-femme et de la famille.

Le Centre de liaison des associations féminines a vécu 30 ans. L'Espace-Femmes en création prendra la relève en mars 1999. Destiné aux femmes immigrées et suisses, il aura une activité de conseil étendu, dont une permanence juridique, et proposera divers cours, dont des cours de langue à l'intention des femmes immigrées.

Annette Wicht

UNIVERSITE DE LAUSANNE

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Les Facultés des lettres
des Universités de Lausanne et de Genève mettent au concours
un poste conjoint de

professeur ordinaire de didactique du français langue étrangère
Directeur de l'Ecole de français moderne
(Lausanne)
et de l'Ecole de langue et civilisation françaises
(Genève)

Il s'agit d'un poste à plein temps, rattaché à 70% à l'Université de Lausanne et 30% à l'Université de Genève. Ce poste implique un enseignement dans les deux Ecoles de langue (EFM et ECLCF) pour non-francophones.

Le titulaire sera notamment chargé de créer le matériel didactique commun, d'insérer les cursus en vigueur dans les filières universitaires, de coordonner des projets de recherches entre les deux universités et de mettre en place des formations continues et de 3e cycle communes.

L'emploi est soumis à la législation vaudoise, sous réserve que la rémunération et les charges sociales sont réparties proportionnellement au temps consacré à chacune des deux universités.

Titre exigé: doctorat ès lettres, doctorat d'Etat, habilitation ou titre jugé équivalent.

Entrée en fonction souhaitée: 1er septembre 1999 ou à convenir.

Les dossiers de candidature (C.V., liste de publications et références éventuelles) doivent être adressés, en 10 exemplaires, avant **le 31 décembre 1998,** au Président de la Commission conjointe de présentation/nomination: prof. Rémi Jolivet, Faculté des lettres. UNIL, BFSH 2, CH - 1015 Lausanne.

Renseignements complémentaires et cahier des charges à l'adresse susmentionnée tél. +4121/692 29 00 ou auprès du Prof. Charles Méla, doyen, Faculté des lettres, Université de Genève, rue Candolle 3, 1211 Genève 4, tél. +4122/705 73 00.

Désirant associer tant les femmes que les hommes à l'enseignement et à la recherche, l'Université souhaite recevoir davantage de candidatures féminines.

Avant-dernière minute

Le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes mise sur le «gender mainstreaming», c'est-à-dire qu'il renonce à limiter les mesures d'égalité à des programmes ponctuels spéciaux pour les femmes. Au contraire, affirme-t-il, la perspective de l'égalité doit être intégrée dans tout processus, de la conception à la mise en œuvre, dans tous les domaines (profession, vie privée, politique) et à tous les niveaux hiérarchiques. En plus de ses publications, ses colloques publics, son centre de documentation, ce bureau, dirigé par la juriste genevoise Patricia Schulz depuis février 1994, ambitionne d'intensifier ses collaborations avec les organisations, les milieux politiques et la population plus généralement. Adresse: Eigerplatz 5, 3003 Berne, Tél. 031/322 68 43; fax 031/322 92 81.

Retour sur la votation du 27 septembre

L'analyse VOX sur le comportement des personnes ayant participé aux votations fédérales du 27 septembre révèle que près de 60% des femmes romandes ont voté oui à l'initiative sur l'AVS à 62 ans pour toutes les femmes. les femmes alémaniques, avec 39% de oui, ont voté comme les hommes, selon le traditionnel clivage gauche-droite.

Congé de maternité: une précision du Tribunal fédéral des assurances. Une femme enceinte qui subit des complications pendant sa grossesse conserve intégralement son droit aux seize semaines d'indemnités journalières. Le Tribunal fédéral des assurances a précisé dans un arrêt publié le 2 novembre que le congé de maternité et le congé de maladie doivent être complètement dissociés au regard de la LAMal (loi fédérale sur l'assurance maladie). Une jurisprudence précieuse tant que l'assurance maternité ne sera pas sous toit. **(aml)**